



## MOT DU MAIRE

Enfin ! Ces dernières semaines nous ont permis de se retrouver, de se regrouper et d'échanger. Quel bonheur de voir un sourire sur chaque visage ! Quelle joie d'entendre les voix qui portent et parlent fort, les rires qui rythment les discussions ! C'est bon de se sentir, à nouveau, ensemble.

Rassemblée, l'équipe municipale l'a été, malgré le contexte sanitaire, pour travailler sur les actions et les projets à mener ou à lancer pour l'avenir de la commune. Même si cette première année de mandat s'est déroulée dans un environnement inhabituel, elle a abouti, comme toujours à l'adoption des comptes financiers 2020 et des prévisions budgétaires 2021. Les finances communales restent saines mais nécessitent, toujours et encore, prudence, raison et vigilance.

L'aménagement de la Source du Ceix, a été poursuivi mais il a fallu gérer l'urgence : l'écroulement du bâti qui abrite le « puits qui bout ». La sécurisation des lieux et l'abattage du noyer en très mauvaise santé (n'en déplaise au poète anonyme !) dont les racines ont fragilisé l'édifice, ont été réalisés au cours du printemps. La reprise des maçonneries du bâtiment se fera d'ici l'automne 2021.

Les beaux jours sont arrivés ; nous voulons tous profiter d'un village aux espaces publics arborés, fleuris, désherbés, sans déjections canines et autres détritiques jetés au sol... Nos rues, nos trottoirs, nos chemins, nos espaces verts aménagés, notre parc de jeu, notre rucher municipal font notre cadre vie et notre fierté. Respectons-les ! Cette année encore, la municipalité a engagé un nouvel agent pour faire face au surcroît de travail lié à l'entretien du village. Je sais, aussi, pouvoir compter sur le civisme et la responsabilité de tous pour préserver notre richesse naturelle et patrimoniale et par conséquent, maintenir le bien vivre ensemble à Gimeaux.

Bel été à tous, entouré de vos familles et de vos amis,... à Gimeaux ou ailleurs.

**Sébastien Guillot, Maire de Gimeaux**

## VIVE LA LIBERTÉ !



Après des mois d'attente, de confinement, de déconfinements, de couvre-feux..., la vie reprend progressivement son cours et les Gimeaudaires peuvent s'adonner à leurs activités et leurs loisirs préférés.

C'est également le retour à une vie locale et à une vie associative plus actives. Pour preuve, les rencontres entre les élus et les riverains pour présenter les futurs aménagements, à l'entrée nord de la commune et rue Saint Nicolas, aménagements envisagés pour sécuriser les déplacements automobilistes et piétonniers. Pour preuve encore, les réunions autour d'une table remplacent les réunions à travers à un écran. Et pour preuve enfin, pour les Gimeaudaires et leurs amis, le déroulement de la fête de la St-Jean, organisée par l'Amicale Laïque, toujours sur le site du Ceix, où plus de 300 personnes se sont retrouvées. Cette année, peut-être plus que d'habitude, ce moment a confirmé son surnom de « fête des vacances », symbole de liberté retrouvée ! Chacun a pu profiter de la musique entraînante des Ebouffés, autour du traditionnel feu et au travers d'un moment de convivialité.

Que c'est bon de se retrouver ! Vivement Demain !



## ÉTÉ 2021, les horaires :

### Secrétariat de mairie :

Le lundi de 16h00 à 18h45 et le mercredi de 10h00 à 12h00.

FERMETURE :

Du 9 au 20 Août (inclus).

### Agence postale :

Le vendredi de 16h00 à 18h30.

FERMETURE :

Du 7 au 28 Août (inclus).



## DES FINANCES SAINES POUR PRÉPARER L'AVENIR

Le conseil municipal du mois d'avril a été consacré aux finances communales. Le compte administratif, c'est-à-dire l'état des comptes à la fin de l'exercice 2020, a été voté. Si 2020 a été fortement marqué par des régularisations comptables qui ont nécessité la contractualisation d'emprunts, le budget prévisionnel 2021 a été établi en tenant compte de nombreuses incertitudes financières et de projets « modestes » mais nécessaires.

L'exécution budgétaire 2020 a été rigoureuse malgré des conditions administratives compliquées liées à l'absence de l'agent en charge du secrétariat entre mai et décembre. Aujourd'hui, cette situation est en passe d'être réglée puisque l'absence de l'agent titulaire est confirmée et qu'une secrétaire remplaçante a été recrutée sur plusieurs mois.

Malgré ce contexte, comme s'y était engagée l'équipe municipale, 2020 a été l'occasion de régulariser la situation financière de la commune (dépenses et recettes) relative aux travaux de voirie réalisés en 2019, avenue de la libération :

- paiement à la Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge et au Syndicat d'électricité du Puy-de-Dôme (185 500 €),
- encaissement des subventions revenant à la commune (104 680 €),

- contractualisation d'un nouvel emprunt sur 25 ans d'un montant de 55 000 € (cf. état de la dette) et d'un emprunt « court terme » (26 000 €) sur 2 ans dans l'attente de la perception de la compensation de la TVA.

L'année écoulée aura aussi permis de lancer l'étude sur la réhabilitation de l'ensemble des bâtiments « salle des fêtes et Mairie » avec le paiement des premières factures (2 040 €).

Sans oublier l'intégration de 2 321,30 € dans le budget communal provenant de la trésorerie du CCAS dissous en 2019.

Les résultats dits « de clôture » sont les suivants :

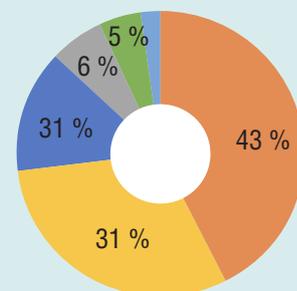
- **84 467,92 € en fonctionnement** dont 22 451,58 € au titre de l'année 2020,
- **23 328,76 € en investissement** dont 19 675,30 € au titre de l'année 2020.

La situation financière de la commune a permis d'établir un budget 2021, prudent, qui prépare des investissements futurs, tout en permettant de mener des opérations dès 2021 et tout en tenant compte d'un grand nombre d'incertitudes pour l'année (personnel, fiscalité,...).

**Le budget de fonctionnement 2021** s'équilibre à 291 830 € (262 000 € en 2020).

**Les dépenses** sont reconduites avec raison et comprennent notamment :

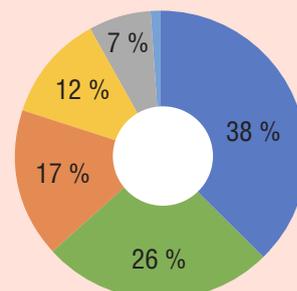
- le changement de rideaux dans les classes de l'école (2 700 €),
- la réparation du puits qui bout au Ceix (3 600 €) et d'éventuels autres travaux sur les bâtiments communaux (6 400 €),
- le repas à emporter pour les 65 ans et plus, les animations, les aides sociales, les aides aux transports scolaires, actions portées précédemment par le CCAS,
- la mission d'expertise sur le gaz Radon à l'école,
- le recrutement d'un agent en emploi aidé sur 9 mois,
- les incertitudes liées aux ressources humaines (absences, remplacement...).



- Contributions, reversements et participations à d'autres organismes
- Frais de personnel
- Indemnités des élus
- Frais pour le fonctionnement général (services, patrimoine communal, associations, aides sociales, animations...)
- Intérêts des emprunts
- Dépenses imprévues

**Les recettes**, toujours difficiles à estimer, tiennent compte :

- d'une non-augmentation des taux d'imposition communaux (Foncier Bâti et Foncier non Bâti) pour la 3<sup>e</sup> année consécutive,
- de l'encaissement des remboursements des absences d'agents de 2020 et de 2021,
- de l'aide apportée par l'État pour l'emploi aidé (CUI-PEC) sur 9 mois,
- de l'incertitude des mécanismes financiers dans le cadre de la réforme fiscale (disparition du taux de TH, fusion des taux de TFB communaux et départementaux au profit des communes...).



- Impôts et taxes
- Revenus des immeubles (locations)
- Intérêts des emprunts
- Dotations, participation de l'État
- Remboursements des frais de personnel
- Excédents des années antérieures

**Le budget d'investissement 2021** s'équilibre à 44 500 € et reste « modeste » par rapport à celui exécuté en 2020 (196 041 €).

Les dépenses se décomposent ainsi :

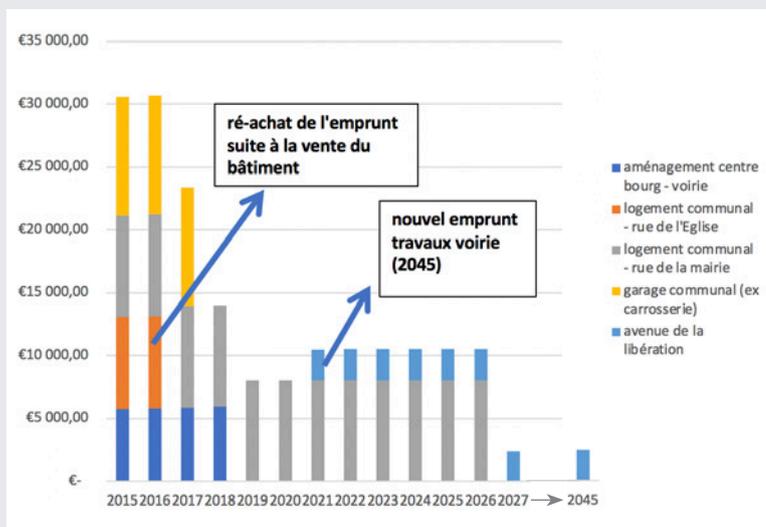
- 8 500 € de remboursement de la dette communale, avec en 2021, la première annuité pour l'emprunt lié aux travaux Avenue de la Libération,
- 16 500 € de frais liés à l'étude de faisabilité technique et financière sur la restructuration de la salle des fêtes et de la mairie,
- 1 800 € pour la création d'un nouveau site internet,
- 700 € pour la conception et la pose d'un panneau d'information sur la valorisation de la source du Ceix,
- 2 600 € pour l'amélioration des conditions de stationnement dans la cour du logement communal, rue de la mairie,
- 11 000 € liés aux travaux d'aménagement des deux salles de classes et du hall de l'école (porte d'entrée et mobilier scolaire),
- 2 700 € pour l'achat de matériel informatiques et techniques destinés aux employés municipaux.

**Pour financer ces actions, plusieurs recettes sont prévues :**

- Un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement 2020, décidé par le conseil municipal, à hauteur de 8 500 €,
- la trésorerie des années antérieures pour 23 328 €,
- les subventions sollicitées auprès de la Région et du Département pour participer au financement de l'aménagement des salles de classes à hauteur de 4 350 €,
- 1 500 € de reversement par l'État de la TVA,
- 6 820 € correspondant à la taxe d'aménagement versée par les gimeaudaires qui ont réalisés des travaux sur leur logement.



## ÉTAT DE LA DETTE COMMUNALE DEPUIS 2015



## LES SUBVENTIONS MUNICIPALES 2021 :

- 100 € à l'amicale des Pompiers de Prompsat-Teilhède- Gimeaux,
- 200 € à l'Amicale Laïque de Gimeaux,
- 250 € à l'Amicale Laïque de Gimeaux, pour l'organisation de l'arbre de Noël des enfants de la commune,
- 200 € à l'Amicale des Chasseurs de Gimeaux,
- 200 € au Noël Magique,
- 250 € à la société Lyrique de Combronde, Banda de Combronde, pour la participation aux cérémonies commémoratives.

Même si le contexte sanitaire n'a pas permis la tenue de toutes les manifestations associatives en 2020, chaque association a reçu sa subvention annuelle (montant identique à ceux prévus en 2021).



## LES TAUX COMMUNAUX

Dans le cadre de la suppression progressive de la taxe d'habitation et de son impact sur les recettes communales, la part départementale de la taxe sur le foncier bâti a été transférée aux communes. Concrètement, le montant, versé jusqu'en 2020 au Département, sera versé aux communes ce qui implique que le taux communal 2021 doit intégrer le taux départemental appliqué sur le foncier bâti en 2020 (20,48 %). Pour l'année 2021, aucune augmentation des taux n'a été décidée ; le conseil municipal a voté les taux ci-contre.

	Taux communal 2020	Taux départemental (2020)	Taux communal (2021)	Taux départemental (2021)
Foncier Bâti	13,26 %	20,48%	33,74%	0 % (suppression)
Foncier Non Bâti	62,41%		62,41%	

Le taux de taxe d'habitation, qui continue à être appliqué par les services fiscaux, pour ceux qui paient encore tout ou partie de cette taxe, est de 7,94 %.

## ALTERNATIVE AU DÉSHÉRBAGE CHIMIQUE DES ESPACES PUBLICS : LE GESTE CITOYEN ...



Depuis plusieurs années, la municipalité a décidé de ne plus utiliser de produits phytosanitaires pour le désherbage des espaces publics (hormis le cimetière). C'est d'abord une volonté même si c'est, aujourd'hui, imposé par la loi ! Une aubaine pour les plantes indésirables qui s'immiscent et prennent place sur les chaussées, les trottoirs et les caniveaux. Elles donnent du fil à retordre aux employés communaux.

Serait-il possible qu'un geste citoyen soit fait par chaque gimeaudaire, une à deux fois par an (ou chaque fois que nécessaire) pour nettoyer devant chez lui, au droit de sa façade et en limite de sa propriété ? En agissant ainsi, la tâche pénible liée au désherbage manuel des espaces publics par les agents techniques sera allégée.

L'embellissement de la commune est l'affaire de tous. Pourvu que votre intervention citoyenne fasse que le bon Vivre à Gimeaux soit au rendez-vous cet été, grâce à tous...

## L'AMÉNAGEMENT DU SITE DU CEIX ENTRE VALORISATION ET URGENCE !

Dans le cadre de valorisation de la source du Ceix (site NATURA 2000), le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne, en partenariat avec la commune, poursuit l'aménagement du site. Après les travaux de défrichage, de terrassement et de démolition d'un ancien bâtiment de pétrification (plus utilisé) menés en 2019, une rambarde en bois a été posée au cours du printemps. La protection, notamment contre le piétinement, d'une partie de ce site naturel, permettra, le long des écoulements de la source minérale du Ceix, à la Samole de Valerand, plante caractéristique des sols salés, en forte régression en France, de trouver un espace de développement. Au cours de l'été, la pose d'un panneau d'information financé par la commune viendra compléter l'aménagement.

Malheureusement, au cours de l'hiver, le bâti abritant « Le Puits qui bout » s'est partiellement écroulé. La végétation abondante, dont un arbre bien malade, a fragilisé la structure. Comme la sécurité du lieu n'était plus assurée, la pose d'une clôture empêche les promeneurs de s'approcher de la source. Les travaux de reconstruction, confiés par la municipalité à une entreprise locale se dérouleront prochainement, permettant ainsi à chacun de revenir admirer cette source atypique.



## SITE INTERNET

EN LIGNE LE 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE

Actualités, infos utiles, vie de la commune, histoire, patrimoine, agenda.  
Découvrez le nouveau site internet de la commune <http://www.ville-gimeaux.com/>



## facebook

### L'actualité de Gimeaux !

Retrouvez toutes les informations concernant votre commune en temps réel, sur le compte Facebook « MAIRIE DE GIMEAUX »

## AGENDA À CONFIRMER

- **Judi 2 septembre** : Rentrée scolaire.
- **Samedi 4 et Dimanche 5 septembre** : Fête patronale, Amicale Laïque.
- **Judi 11 Novembre** : cérémonie du 11 Novembre.
- **Vendredi 26 Novembre** : bar à Huîtres, Amicale Laïque.
- **Samedi 11 Décembre** : Noël des Enfants, Amicale Laïque.
- **Dimanche 12 Décembre** : Marché de Noël, Noël Magique.

L'Info Gimeaux, version papier, continuera à être distribué en boîtes aux lettres.

Publication : Juillet 2021 - Directeur de publication : Sébastien Guillot, maire  
Comité de rédaction : Commission communication et information. Crédit photos : Mairie  
Impression : L'imprimeur 63200 Mozac  
Réalisation / mise en page : MR Graphique - 06 06 43 97 06